



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 février 2021
HEURE : 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de Bedford
MAILHOT Claire, représentante de Bromont
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présents pour une partie de la séance : monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau, madame Valérie Nantais-Martin, conseillère en gestion des matières résiduelles, ainsi que madame Tania Szymanski, coordonnatrice au développement des communautés.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021
4. Remplacement et annulation des résolutions 628-1220 et 600-1120 : Dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
5. Actualités du CLD
 - 5.1. Information : Embauches dans le cadre de la convention Accès entreprise Québec
 - 5.2. Information : FLI d'urgence : Aide aux PME
 - 5.3. Projet de symbiose industrielle avec la Haute-Yamaska
6. COVID-19
 - 6.1. État de la situation au 16 février 2021 : Évolution du nombre de cas par municipalité
7. Rapport du comité de gestion de l'eau du 8 février 2021
 - 7.1. Autorisation procédure de demande de prix – Travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen
 - 7.2. Autorisation appel d'offres sur invitation – Travaux d'aménagement dans un cours d'eau sans désignation près de la rue Chantal à Dunham
 - 7.3. Demande d'appui financier de la MRC Brome-Missisquoi au projet interventions ciblées sur le contrôle de l'érosion et la conservation des sols - Avril 2022 / Mars 2025
 - 7.4. Demande d'appui – MRC Vaudreuil-Soulanges – Demande au MELCC d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation
 - 7.5. Demande d'appui – OBV de la baie Missisquoi – Projet soutien aux actions agroenvironnementales dans les secteurs dégradés du bassin versant de la baie Missisquoi – Programme ÉcoAction d'Environnement Canada
8. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 11 février 2021
 - 8.1. Écocentres 2021 :
 - 8.1.1 Autorisation de négociation – Projet d'entente intermunicipale concernant l'écocentre local de Bedford (situé sur le territoire de la Ville de Bedford) pour l'année 2021



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 8.1.2 Autorisation de négociation – Ententes de gré à gré pour le transport des matières recyclables et des autres matières pour l'écocentre de Bedford (situé sur le territoire de la Ville de Bedford) ainsi que pour la valorisation des matières recyclables
- 8.1.3 Gestion des bardeaux d'asphalte pour les écocentres en 2021
- 8.2. Comité de liaison – Contrat de recyclage
- 8.3. Autorisation de négociation – Entente intermunicipale de collaboration avec la MRC La Haute-Yamaska pour la programmation de la trousse scolaire
- 8.4. Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de loi 65 pour porter à 10 ans le délai pour l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé
- 8.5. Contribution financière au projet de plastiques agricoles
- 9. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 25 janvier 2021
 - 9.1. Projet 2020 de Bromont en Arts
- 10. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 15 février 2021
 - 10.1. Présentation des projets recommandés par les comités locaux
 - 10.2. Analyse et recommandations des projets déposés au comité régional
- 11. Certificats de conformité hors comité
 - 11.1. Certificat de conformité – Règlement 1041-03-2021 – Ville de Bromont
 - 11.2. Certificat de conformité – Règlement 2020-10 modifiant le règlement de zonage – Municipalité de Pike River
 - 11.3. Certificat de conformité – Règlement 1873 remplaçant le règlement 1749 sur les ententes de travaux municipaux – Ville de Cowansville
 - 11.4. Certificat de conformité – Règlement 404-20 modifiant le règlement de construction 384-19 – Ville de Dunham
 - 11.5. Certificat de conformité – Règlement 251-03-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 251 – Ville de Sutton
- 12. Rapport du comité consultatif pour les services de santé de Brome-Missisquoi du 29 janvier 2021
- 13. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 3 février 2021
 - 13.1. Autorisation de signature de l'amendement 2021-1 à l'entente de délégation MRC-CLD, dépôt de la convention finale signée Accès Entreprise Québec et confirmation d'un représentant
 - 13.2. Révision du taux d'intérêt
 - 13.3. Rejet de la demande de la municipalité de Brigham – Pacte Brome-Missisquoi
- 14. Rapport du comité de sécurité publique du 9 février 2021
 - 14.1. Création d'un comité des communications
 - 14.2. Avancement du projet du nouveau poste de police
- 15. Dépenses à autoriser par le conseil
- 16. Compte rendu de la table des préfets de la Montérégie du 12 février 2021 : Demande d'appui de l'AFM pour le maintien en Montérégie
- 17. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de février et de mars 2021
- 18. Correspondances
- 19. Questions diverses
- 20. Deuxième période de questions du public
- 21. Levée de la séance

54-0221

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite des citoyens n'a été adressée à l'attention du conseil.

55-0221

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

56-0221

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**REMPLACEMENT ET ANNULLATION DES RÉOLUTIONS 628-1220 ET 600-1120 :
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**

CONSIDÉRANT que depuis février 2017, la MRC a mis en place une stratégie régionale visant à promouvoir et favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région avec l'aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

CONSIDÉRANT que cette stratégie a permis entre autres de sensibiliser la population, les élus municipaux et les organismes du territoire à l'apport positif des personnes immigrantes dans le développement des communautés, ainsi que de créer un partenariat durable avec Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY);

CONSIDÉRANT que la stratégie d'attraction de nouvelles populations comporte déjà des axes d'intervention auprès des communautés et des entreprises pour l'intégration des nouveaux arrivants et des travailleurs au sein de leur milieu;

CONSIDÉRANT que l'intégration des personnes immigrantes en milieu de travail est un enjeu crucial pour le recrutement et la rétention de main-d'oeuvre des entreprises de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter les outils et les services à l'intégration des personnes immigrantes dans les entreprises selon les créneaux particuliers tels que le manufacturier, le bioalimentaire, l'industrie touristique et les services;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration offre la possibilité aux MRC de signer une entente de trois ans pour accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective;

CONSIDÉRANT que le programme d'appui aux collectivités offre la possibilité d'obtenir une subvention d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles, ce qui équivaut au maximum des subventions gouvernementales admissibles;

CONSIDÉRANT que la MRC doit contribuer financièrement ou en ressources humaines le résiduel de 50 % et que ces sources de financement sont déjà disponibles dans le budget alloué à la stratégie d'attraction de nouvelles populations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer les résolutions 628-1220 et 600-1120 par la présente résolution, le tout, afin de préciser les signataires, le montant, ainsi que la durée de la demande;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'annuler et de remplacer les résolutions 628-1220 et 600-1120 par la présente résolution.

De déposer une demande d'aide financière de 12 500 \$ pour une année au programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de mettre à jour le plan d'action régionale qui prendra ses assises dans la continuité des 3 plans d'action précédents provenant des ententes PMD antérieures.

D'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais, le directeur général adjoint, monsieur Francis Dorion et/ou le préfet, monsieur Patrick Melchior à signer tous documents aux fins de cette demande, dont l'entente à intervenir, le cas échéant.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

INFORMATION :

EMBAUCHES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Monsieur Beauchamp informe le conseil que deux (2) conseillers en développement économique ont été sélectionnés dans le cadre des embauches pour la convention Accès entreprise Québec. Par ce programme du MEI, la MRC recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour mieux accompagner les entreprises. Leur entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} mars 2021.

INFORMATION : FLI D'URGENCE : AIDE AUX PME

Monsieur Beauchamp fait le suivi du FLI d'urgence pour lequel la MRC /CLD a reçu 3,2 M\$ pour effectuer des prêts aux entreprises en difficulté dus à la Covid-19. Notamment, 120 demandes d'aides financières ont été présentées et 94 dossiers ont été déclarés admissibles. La rapidité de traitement est appréciée par les entrepreneurs.

Pour cette mesure, trois secteurs d'entreprises sont prédominants : 1) la restauration, 2) les services aux particuliers et 3) les petites entreprises vulnérables.

PROJET DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE AVEC LA HAUTE-YAMASKA

Monsieur Beauchamp fait le suivi du projet de symbiose industrielle avec la Haute-Yamaska. Notamment, des collaborations pourront être développées entre des entreprises de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi et permettre une montée en puissance de la symbiose de Brome-Missisquoi.

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 16 FÉVRIER 2021 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CAS PAR MUNICIPALITÉ

Monsieur Desmarais présente notamment l'évolution du nombre de cas de Covid-19 par municipalité. Les membres du conseil discutent également de sécurité publique.

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 8 FÉVRIER 2021

Monsieur Lajeunesse présente le rapport du comité de gestion de l'eau lequel s'est tenu le 8 février 2021.

AUTORISATION PROCÉDURE DE DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SWENNEN

CONSIDÉRANT la réception de l'autorisation ministérielle du MELCC pour les travaux d'aménagement d'une aire de sédimentation et d'une aire de filtration dans la branche 4 du cours d'eau Swennen;

CONSIDÉRANT le nombre restreint de firmes spécialisées dans la réalisation de travaux de restauration de milieu hydrique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser une procédure de demande de prix dans le but d'octroyer un mandat de gré à gré pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen.

ADOPTÉ

57-0221



N° de résolution
ou annotation

58-0221

59-0221

60-0221

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DANS UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION PRÈS DE LA RUE CHANTAL À DUNHAM**

CONSIDÉRANT la réception de l'autorisation ministérielle du MELCC;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser une procédure d'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement du cours d'eau sans désignation près de la rue Chantal à Dunham.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA MRC BROME-MISSISQUOI AU PROJET
INTERVENTIONS CIBLÉES SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET LA CONSERVATION
DES SOLS - AVRIL 2022 / MARS 2025**

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par l'OBV de la baie Missisquoi au volet 2 – Approche régionale, du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que le projet Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols constitue la phase 3 de la démarche d'accompagnement agricole de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la continuité du projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau » ;

CONSIDÉRANT que le projet se déroulera sur trois ans, soit d'avril 2022 à mars 2025;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'offrir un accompagnement agronomique et un soutien technique pour la mise en œuvre des actions des producteurs agricoles dans les bassins versants des travaux d'entretien des cours d'eau de la MRC Brome Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande de l'OBV de la baie Missisquoi et de confirmer la poursuite de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi de 15 000 \$ par année, pour un total de 45 000 \$ pour trois années supplémentaires à compter de 2022, ainsi qu'une contribution de 8 400 \$ en service pour la participation aux rencontres de suivi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**DEMANDE D'APPUI – MRC VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE AU MELCC
D'ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-10-21-25 de la MRC Vaudreuil-Soulanges demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) entrée en vigueur le 23 mars 2018 est censée marquer le début de la mise en œuvre progressive d'un nouveau régime d'autorisation environnementale qui doit être moderne, claire et prévisible;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a dû reporter en 2021 plusieurs projets d'entretien de cours d'eau agricoles prévus en 2020 étant donné la réception tardive de l'autorisation générale;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de traitement plus rapide pour les « autorisations générales » pour des travaux d'entretien de cours d'eau et qu'ils sont traités comme tout autre type d'autorisation sans un délai d'analyse clair ;

CONSIDÉRANT que nos demandes d'autorisation sont d'importance pour assurer la sécurité des personnes et des biens et pour l'économie régionale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 20-10-21-25 de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

De demander au MELCC de revoir le fonctionnement du traitement des demandes d'autorisation municipales afin d'augmenter l'efficacité et de respecter les délais prévus de 75 jours au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

De demander au MELCC d'engager de nouveaux analystes et de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), à la députée de Brome-Missisquoi et à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ

61-0221

DEMANDE D'APPUI – OBV DE LA BAIE MISSISQUOI – PROJET SOUTIEN AUX ACTIONS AGROENVIRONNEMENTALES DANS LES SECTEURS DÉGRADÉS DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI – PROGRAMME ÉCOACTION D'ENVIRONNEMENT CANADA

CONSIDÉRANT le projet déposé par l'OBV de la baie Missisquoi au programme ÉcoAction d'Environnement Canada;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche d'accompagnement agricole du projet Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait de soutenir en partie ou en totalité les coûts associés à l'implantation des cultures de couvertures et pour des aménagements bénéfiques à l'amélioration de la biodiversité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

De signifier l'appui de la MRC Brome-Missisquoi au projet Soutien aux actions agroenvironnementales dans les secteurs dégradés du bassin versant de la baie Missisquoi déposé au programme ÉcoAction d'Environnement Canada.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 11 FÉVRIER 2021

Madame Nantais-Martin présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 11 février 2021.



N° de résolution
ou annotation

62-0221

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AUTORISATION DE NÉGOCIATION – PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ÉCOCENTRE LOCAL DE BEDFORD (SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BEDFORD) POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution 207-0612, le conseil des maires de la MRC a, le 19 juin 2012, notamment approuvé le projet d'implantation d'un réseau d'écocentre local dans chacun des cinq (5) PÔLES, soit les villes de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton;

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution 14-0120, le conseil des maires de la MRC a, le 21 janvier 2020, approuvé l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (ci-après la « RÉGIE ») pour la gestion de l'écocentre régional Brome-Missisquoi, lequel est situé sur le site de la RÉGIE jusqu'au 31 décembre 2029;

CONSIDÉRANT que le service offert à l'écocentre de Bedford est accessible et sans frais pour tous les résidents de la MRC et conséquemment, par le biais d'une quote-part, la MRC s'engage à rembourser cette dépense à la Ville de Bedford;

CONSIDÉRANT que l'écocentre de Bedford vise cinq (5) catégories de matières: (i) RDD (résidus domestiques dangereux); (ii) TIC (technologies de l'information et des communications et appareils électriques et électroniques); (iii) MÉTAL; (iv) MATIÈRES RECYCLABLES (papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)) et (v) AUTRES MATIÈRES (bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition));

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, la municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle (article 4 (4) Loi sur les compétences municipales);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal (articles 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes), il serait souhaitable de conclure une entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la MRC ayant pour objet :

- (i) la délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville de Bedford à la MRC afin que celle-ci assure la gestion de certaines opérations en lien avec les RDD non conformes, MATIÈRES RECYCLABLES et AUTRES MATIÈRES; et
- (ii) de prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De permettre au personnel de la MRC de négocier un projet d'entente intermunicipale pour l'année 2021 concernant l'écocentre local de Bedford avec la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

63-0221

AUTORISATION DE NÉGOCIATION – ENTENTES DE GRÉ À GRÉ POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES AUTRES MATIÈRES POUR L'ÉCOCENTRE DE BEDFORD (SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BEDFORD) AINSI QUE POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'entente intermunicipale à venir avec la Ville de Bedford, il sera nécessaire pour la MRC Brome-Missisquoi d'assurer un service de collecte et de transport des conteneurs des (i) MATIÈRES RECYCLABLES (papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)) et des (ii) AUTRES MATIÈRES (bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition)) à l'écocentre de Bedford situé à l'endroit suivant et le 2^e samedi, le tout, dans le but de les valoriser :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Samedi ouvert	Écocentre	Adresse
2 ^e samedi	Ville de Bedford	100, rue Champagnat, Bedford

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la MRC de retenir les services d'un TRANSPORTEUR afin d'assurer ledit service;

CONSIDÉRANT que le TRANSPORTEUR acheminera :

- i. les conteneurs des AUTRES MATIÈRES de l'écocentre de Bedford au site de la RÉGIE (situé au 2500, rang Saint-Joseph à Cowansville) aux fins de valorisation;
- ii. les conteneurs des MATIÈRES RECYCLABLES de l'écocentre de Bedford au centre de tri Sani-Éco (situé au 530, rue Édouard à Granby) aux fins de valorisation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la valorisation des MATIÈRES RECYCLABLES par Sani-Éco;

CONSIDÉRANT qu'une entente gré à gré pourrait être envisagée avec un TRANSPORTEUR et Sani-Éco aux termes du Règlement 06-0429 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De permettre au personnel de la MRC de procéder à la négociation d'un projet d'entente de gré à gré avec un TRANSPORTEUR pour une durée de huit mois (avril à novembre 2021). Il est entendu que l'entrée en vigueur d'une entente, le cas échéant, sera conditionnelle à la conclusion d'une entente intermunicipale pour l'année 2021 concernant l'écocentre local de Bedford avec la Ville de Bedford.

D'autoriser le personnel de la MRC à procéder à la négociation d'un projet d'entente de gré à gré avec Sani-Éco pour la valorisation des MATIÈRES RECYCLABLES pour une durée de huit mois (avril à novembre 2021). Il est entendu que l'entrée en vigueur d'une entente, le cas échéant, sera conditionnelle à la conclusion d'une entente intermunicipale pour l'année 2021 concernant l'écocentre local de Bedford avec la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

64-0221

GESTION DES BARDEAUX D'ASPHALTE POUR LES ÉCOCENTRES EN 2021

CONSIDÉRANT qu'une présentation du bilan annuel de l'écocentre régional a été faite au comité en novembre 2020, et que la RIGMRBM proposait d'offrir la gratuité des bardeaux d'asphalte pour les citoyens en 2021 afin de faciliter son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la réflexion stratégique sur la gestion des écocentres pour les prochaines années doit se faire en mars et qu'il serait préférable d'attendre d'avoir avancé dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que d'accepter gratuitement les bardeaux actuellement pourrait créer un précédent et des attentes envers la population;

CONSIDÉRANT que les bardeaux d'asphalte sont envoyés à l'enfouissement actuellement et qu'il n'y a pas de valorisation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De maintenir le statu quo en 2021, c'est-à-dire que les bardeaux d'asphalte demeurent refusés dans les écocentres;



N° de résolution
ou annotation

65-0221

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De proposer un modèle de résolution qui servirait aux municipalités lors d'émission de permis aux entrepreneurs sur la bonne gestion des bardeaux d'asphalte.

D'informer la RIGMRBM de ne pas donner suite à sa demande pour 2021.

ADOPTÉ

COMITÉ DE LIAISON – CONTRAT DE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT que des ententes entre certaines municipalités et l'entreprise Sani-Éco de Granby ont été réalisées en 2020 pour la valorisation des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans ces ententes que dans le cas où un voyage de recyclage aurait un taux anormalement élevé de rejets, Sani-Éco en informe la municipalité et la MRC qui travailleront ensemble pour corriger le problème;

CONSIDÉRANT que pour permettre un suivi des pénalités ou autres aspects contractuels et ainsi corriger le problème lorsqu'il se présentera, un comité de liaison est un bon moyen pour assurer le suivi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De créer un comité de liaison selon le modèle suivant :

Membres réguliers :

MRC Brome-Missisquoi	Robert Desmarais Valérie Nantais-Martin David Legrand, au besoin
Préfet MRC	Patrick Melchior
Présidente CGMR	Sylvie Dionne-Raymond
CGMR	Yves Lévesque
Sani-Éco	Andrée-Anne Gagné Sylvain Gagné

Membres flottants :

Municipalité en pénalité et ayant une entente avec Sani-Éco	Maire
	Directeur général

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

66-0221

AUTORISATION DE NÉGOCIATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COLLABORATION AVEC LA MRC LA HAUTE-YAMASKA POUR LA PROGRAMMATION DE LA TROUSSE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT qu'un partenariat est déjà en place avec la MRC La Haute-Yamaska pour la réalisation d'une trousse scolaire;

CONSIDÉRANT que selon l'avis d'experts, il est préférable de créer un microsite pour implanter et gérer les activités interactives en ligne;

CONSIDÉRANT que l'intégration des activités nécessite de la programmation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

67-0221

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De permettre au personnel de la MRC de procéder à la négociation d'un projet d'entente avec la MRC La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES D'AJOUTER UN AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 65 POUR PORTER À 10 ANS LE DÉLAI POUR L'ADOPTION D'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 10 ans, révisés aux 5 ans;

CONSIDÉRANT que le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

CONSIDÉRANT que des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

CONSIDÉRANT que les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

CONSIDÉRANT que la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

CONSIDÉRANT que la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

CONSIDÉRANT que, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en oeuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT que périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles ;



N° de résolution
ou annotation

68-0221

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer l'initiative de la FQM visant à porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion, mais de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de considérer au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 10 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion, compte tenu du temps nécessaire à la révision, aux modifications et à la mise en œuvre.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre ainsi qu'à tous les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale et à la FQM.

ADOPTÉ

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DE PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la MRC est privilégiée de participer au projet de plastique agricole avec Agri-Récup et que le projet fonctionne bien sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le potentiel de plastiques agricoles du territoire qui pourrait être valorisé est de 437 tonnes;

CONSIDÉRANT qu'Agri-Récup ne pourra bénéficier en 2021 du soutien financier du gouvernement dans l'implantation d'une REP afin de continuer ses projets en cours;

CONSIDÉRANT qu'Agri-Récup souhaite optimiser le service en 2021 en implantant une presse pour faire des ballots afin de réduire les coûts de transport;

CONSIDÉRANT qu'Agri-Récup souhaite implanter cette presse à la RIGMRBM, qui est actuellement un point de dépôt;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle gestion de la presse à la RIGMRBM nécessitera plus de temps et de ressources;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De contribuer financièrement à la continuité du projet de plastiques agricoles en 2021, au même montant qu'octroyé en 2020. Le montant de 11 500 \$ sera par contre réparti de la façon suivante :

Agri-Récup	8 500 \$ pour la continuité du projet;
RIGMRBM	2 000 \$ pour la gestion des ballots et de la presse;
Imprévus ballots	1 000 \$ à la RIGMRBM pour la gestion des ballots, si nécessaire, sinon ce montant ou la balance sera remis à Agri-Récup.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DU PACTE BROME-MISSISQUOI DU 25 JANVIER 2021

Madame Szymanski présente le rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 25 janvier 2021.



N° de résolution
ou annotation
69-0221

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PROJET 2020 DE BROMONT EN ART

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 de Bromont en Art a été une édition virtuelle de l'évènement;

CONSIDÉRANT que les dépenses et les retombées d'une édition virtuelle de l'évènement ne sont pas les mêmes qu'un évènement en personne;

CONSIDÉRANT que la ville a contribué financièrement pour soutenir l'édition 2020;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU :**

De réduire le montant de la subvention et d'octroyer un montant de 2 500 \$ pour l'édition 2020 virtuelle de Bromont en Art (projet présenté par la Société Bromont en art).

ADOPTÉ

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DU PACTE BROME-MISSISQUOI DU
15 FÉVRIER 2021**

Madame Szymanski présente le rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 15 février 2021.

70-0221

PRÉSENTATION DES PROJETS RECOMMANDÉS PAR LES COMITÉS LOCAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'accorder le financement suivant, sous forme d'une subvention, aux organismes pour les projets ci dessous :

Pôle de Cowansville			
Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
Association Garagona inc.	Frelighsburg, un village accueillant et actif	7 000 \$	7 000 \$
Comité vert de Cowansville	Évaluation écologique de la forêt McClure	3 192 \$	3 192 \$
Comité vert de Cowansville	Cowansville, ville nourricière	6 600 \$	6 600 \$
J'entreprends la relève	J'entreprends mon été à Cowansville	7 000 \$	7 000 \$
École-O-village	L'arborétum fête ses 25 ans	5 000 \$	5 000 \$
La Récolte des Générations	Vert ton Dunham	15 650 \$	13 150 \$
Centre Adélarde	Exposition et ateliers	18 000 \$	15 500 \$
Pôle de Lac-Brome			
Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
Aviron Knowlton inc.	Programme d'aviron pour jeunes	8 700 \$	7 025 \$
L'association littéraire de Knowlton	Festival littéraire de Knowlton	2 600 \$	2 600 \$
La société historique du comté de Brome	Étude de faisabilité	15 000 \$	12 828 \$
Le Festival du Cinéma de Knowlton	3 ^e édition du festival	4 000 \$	3 000 \$
The Brome Public Building*	Préserveons le bâtiment public de Brome	9 750 \$	6 750 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Pôle de Bromont			
Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
Ville de Bromont	Agrandissement du jardin écologique les Coccinelles	20 000 \$	19 775 \$
Société Bromont en art**	Soutien à l'édition 2021	5 000 \$	3 000 \$
Notons que les membres du pôle de Bromont et le comité régional souhaitent que 5 000 \$ de l'enveloppe 2022 du pôle soit réservé pour un projet admissible de la municipalité de Brigham étant donné que le seul projet présenté par Brigham pour 2021 n'était pas admissible pour du financement du Pacte Brome-Missisquoi.			
Pôle de Farnham			
Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
Centre d'action bénévole de Farnham inc.	Rendre accessible le CAB malgré la COVID	8 455 \$	4 000 \$
Productions Camion Jaune	321 Farnham-rôles sur mesure	5 000 \$	3 000 \$
Centre de réussite éducative pour enfants La-le-li	Centre de réussite éducative pour enfants La-le-li	20 000 \$	5 000 \$
La fondation les Foyers Farnham	Balançoires adaptées	10 093 \$	6 837 \$
Le Club optimiste de Farnham inc.	Jardins pédagogiques	15 000 \$	10 000 \$
Pôle de Bedford			
Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
Le comité de développement Stanbridgeois	Ô jardins des ancêtres: un baume pour contrer la pandémie	8 500 \$	8 500 \$
Ville de Bedford	Les valises littéraires	3 250 \$	3 250 \$
Le centre de loisirs St-Damien	En route vers le camp pédao	14 700 \$	14 700 \$
Maison de la famille des frontières	Un milieu de vie solide	12 000 \$	9 076 \$
Festifolies en Armandie	Le Boulevard des Arts	7 250 \$	5 437 \$
Camp Doby	Bonification du service de garde et formation secouriste	4 550 \$	4 550 \$
Les loisirs de Stanbridge East sports association inc.***	Ateliers numériques	4 837 \$	3 225 \$
Comité des loisirs de Notre-Dame	Les cabanes festives de Notre-Dame	5 754 \$	5 754 \$
Centre de la petite enfance Le château des frimousses	Bibliothèque sensorielle	7 200 \$	4 000 \$
Pôle de Sutton			
Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
D'Arts et de rêves	Diffusion et accessibilité	4 500 \$	4 500 \$
Centre d'action bénévole de Sutton	Maison des générations: Phase 2	10 000 \$	5 078 \$
Arts-Sutton inc.	Autoportraits	4 410 \$	4 410 \$
Comité de Gestion de la Salle communautaire Sutton Junction	Repeindre la salle communautaire	5 000 \$	5 000 \$
Municipalité d'Abercorn	Évaluation patrimoniale	3 000 \$	3 000 \$

* Notons que le projet présenté par The Brome Public Building a été resoumis pour analyse considérant la forte utilisation du bâtiment par les citoyens et organismes pour des fins communautaires.

** Si le projet de Bromont en Art est tenu seulement virtuellement pour l'édition 2021, la subvention sera réduite à 1 500 \$ et une partie de la balance de la subvention sera versée au projet d'agrandissement du jardin des Coccinelles pour combler le montant manquant de la demande au Pacte Brome-Missisquoi.

*** À condition que les activités soient ouvertes à l'ensemble des aînés du pôle.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De ne pas financer les projets suivants :

Pôle	Promoteur	Projet
Sutton	Espace Sutton	Balade et Mélodie
Sutton	Musée des communications et d'histoire de Sutton	Projet de recherche et développement de scénographie du musée (Collection permanente)
Sutton	Les arts à la Montagne	7 ^e sculpture
Sutton	Cimetière-jardin	Cimetière
Sutton	Sutton Jazz	Jazz dans la rue – Jazz In The Street
Farnham	Ville de Farnham	Aménagement d'une place publique
Lac-Brome	Village de Brome	Améliorations au parc héritage
Bedford	Les Festifolies	Les Festifolies 2021
Bedford	La société d'agriculture de Missisquoi	Stations d'eau

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

71-0221

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DES PROJETS DÉPOSÉS AU COMITÉ RÉGIONAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

D'accorder le financement suivant, sous forme d'une subvention, aux organismes pour les projets régionaux ci-dessous :

Promoteur	Projet	Montant demandé	Montant financé
Carrefour Jeunesse-Emploi des Cantons de l'Est	Commun'école	20 000 \$	12 206 \$
Les sentiers de l'Estrie	Structuration de l'offre de randonnée aux portes secondaires des sentiers de l'Estrie	30 000 \$	10 000 \$
Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi	Agrandissement	25 000 \$	5 000 \$
Société d'histoire de Missisquoi	Campagne de promotion pour 3 musées	7 500 \$	7 500 \$
Le Sac à Mots (SAM)	Traduction de capsules simplifiées sur l'utilisation de la tablette	4 795 \$	4 795 \$
Entrée chez-soi Brome-Missisquoi	Embauche d'un agent	21 148 \$	17 361 \$
Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi		30 000 \$	30 000 \$ sur 4 ans, soit 7 500 \$ par année

De ne pas financer les projets suivants :

Promoteur	Projet
Le Sac à Mots (SAM)	Campagne de sensibilisation contre la discrimination envers les locataires (bilingue)
La Cellule jeunes et familles	Banque de meubles et banques alimentaires
Centre de pédiatrie sociale	Faire vivre le milieu de vie
Carrefour Jeunesse Emploi	Places aux jeunes
Foncier Solidaire BM	Étude d'opportunité sur le développement du foncier solidaire dans Brome-Missisquoi
Ville de Dunham	Création et démarrage de la Maison des Vins
Films Oiseau de nuit	Sur Son X (édition 3)
Massey Vanier	De la terre à l'assiette
Massey Vanier	Serre solaire et jardins communautaires

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

72-0221

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RECONNAISSANCE DE COMMUN'ÉCOLE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRANT que Commun'école est un projet aidant les gens de plus de 16 ans à raccrocher et à obtenir une diplomation de 5^e secondaire ou nécessaire à la formation professionnelle, offertes par le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est;

CONSIDÉRANT les besoins immenses chez les décrocheurs et l'importance de projets comme Commun'école offerts dans la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère de l'Éducation de reconnaître la mission de Commun'école et d'apporter un financement suffisant pour la continuation des services de l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est à cet effet.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest et au Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ

73-0221

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1041-03-2021 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 2 février le règlement 1041-03-2021 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 1041-2017;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à ajouter les nouvelles obligations qui découlent du règlement numéro 1088-2020 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou en partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1041-03-2021 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

74-0221

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2020-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pike River a transmis à la MRC le 10 février le règlement 2020-10 modifiant le règlement de zonage 05-0813;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à ajouter des dispositions particulières relatives aux mini entrepôts et de spécifiquement autoriser l'usage dans la zone C-3;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 2020-10 de la Municipalité de Pike River **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

75-0221

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1873 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1749 SUR LES ENTENTES DE TRAVAUX MUNICIPAUX – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 12 février le règlement 1873 remplaçant le règlement 1749 sur les ententes de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à mettre à jour certaines conditions relatives aux ententes de travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1873 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

76-0221

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 404-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 384-19 – VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 15 février le règlement 404-20 modifiant le règlement de construction 384-19;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer des normes sur les clapets anti-retours;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 404-20 de la Ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

77-0221

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 251-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 251 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 15 février le règlement 251-03-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 251;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier des normes quant aux raccordements aux services municipaux et d'y modifier les limites du secteur de la montagne et du noyau villageois;



N° de résolution
ou annotation

78-0221

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 251-03-2020 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES SERVICES DE SANTÉ DE BROME-MISSISQUOI DU 29 JANVIER 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité consultatif pour les services de santé de Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 29 janvier 2021. Les membres du conseil discutent notamment du besoin de transférer complètement tous les services de santé de la région de la Montérégie vers l'Estrie.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 FÉVRIER 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, laquelle s'est tenue le 3 février dernier.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AMENDMENT 2021-1 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AU CLD DE BROME-MISSISQUOI, DÉPÔT DE LA CONVENTION FINALE SIGNÉE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC ET CONFIRMATION D'UN REPRÉSENTANT AUX FINS DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied dudit réseau, la MRC a conclu la convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional (ci-après « convention Accès entreprise Québec »), laquelle est entrée en vigueur le 29 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la convention Accès entreprise Québec, dans le cas où la MRC a délégué, en tout ou en partie, l'exercice de son pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire prévu à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* à un organisme à but non lucratif suivant le premier alinéa de l'article 126.4 de cette même loi, elle peut notamment confier tout ou partie de la mise en œuvre de cette convention, ainsi que les ressources qui y sont dédiées, à cet organisme, dans la mesure où la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorise après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC et le CLD ont conclu une entente de délégation de l'exercice de la compétence de la MRC Brome-Missisquoi en matière de développement local et régional au CLD de Brome-Missisquoi pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 (ci-après l'« entente ») en annexe 2 conformément aux articles 126.2 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que l'entente a été renouvelée par tacite reconduction pour une période de trois (3) ans, conformément à l'article 2.2 de l'entente, soit pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que toute modification à l'entente doit être autorisée par la ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et faire l'objet d'un écrit entre les parties, conformément à l'article 11.1 de l'entente;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a notamment autorisé par arrêté ministériel le 27 janvier 2021, la MRC à amender l'entente de délégation actuellement en vigueur pour y inclure la délégation de la réalisation d'engagements auxquels souscrit la MRC dans le cadre de la convention Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est par ailleurs approprié de remplacer certaines expressions terminologiques;

CONSIDÉRANT en outre qu'il est opportun de confirmer un représentant aux fins de l'application de la convention Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil que la convention Accès entreprise Québec finale signée soit déposée lors d'une de ses séances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'amendement 2021-1 à l'entente de délégation de l'exercice de la compétence de la MRC Brome-Missisquoi en matière de développement local et régional au CLD de Brome-Missisquoi par le préfet et le directeur général.

De prendre acte du dépôt de la convention d'aide financière finale signée avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional et de confirmer son accord aux modifications de formes apportées.

De confirmer aux fins de l'application de la convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional, monsieur Robert Desmarais, directeur général, à titre de représentant.

ADOPTÉ

79-0221

RÉVISION DU TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt actuellement en vigueur à la MRC est de 18 %;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de procéder à sa révision;

CONSIDÉRANT notamment qu'aux termes de l'article 981 al. 2 du Code municipal, le conseil peut, autant de fois qu'il le juge opportun, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au code à toutes les créances impayées et à devenir dues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De fixer, à compter du 16 février 2021, le taux d'intérêt à 1 % par mois ou par partie de mois (12 % par année calculé à intérêt simple et non cumulé) pour toutes créances dues à la MRC dans les 30 jours de la date de facturation.

ADOPTÉ

REJET DE LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM – PACTE BROME-MISSISQUOI

Ce point a été traité à l'occasion de la résolution « Présentation des projets recommandés par les comités locaux ».

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 9 FÉVRIER 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 9 février 2021.

80-0221

CRÉATION D'UN COMITÉ DES COMMUNICATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De créer un comité responsable d'élaborer des stratégies de communication en sécurité publique répondant aux priorités. Que le comité soit formé de Patrick Melchior, Sylvie Beaugard, Guy Gravel, la conseillère en communication de la MRC et du directeur général.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais fait état de l'avancement du projet du nouveau poste de police. L'ouverture des soumissions par la SHQ a été reportée au vendredi 19 février 2021.

81-0221

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses suivantes en date du 16 février 2021 :

Détail	
Fournisseurs	Total
R.I.G.M.R.B.M. (RDD 4e trimestre 2020)	41 667,32
R.I.G.M.R.B.M. (traitement des matières: janvier)	50 615,56
	92 282,88

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

COMPTE RENDU DE LA TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE DU 12 FÉVRIER 2021 : DEMANDE D'APPUI DE L'AFM POUR LE MAINTIEN EN MONTÉRÉGIE

Le préfet dresse un compte-rendu de la dernière séance de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) du 12 février, notamment concernant la demande d'appui de l'Agence forestière de la Montérégie visant à maintenir en Montérégie les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska pour le secteur forestier. Il mentionne que le préfet de La Haute-Yamaska a déclaré que son conseil n'appuierait pas l'AFM et qu'il voterait contre une proposition de la TCRM parce qu'il n'a pas d'information qui porte à croire qu'il y aurait une perte de services ou de moyens pour le secteur forestier advenant un transfert en Estrie.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Monsieur Melchior se dit déçu et surpris de cette déclaration compte tenu que des dirigeants de l'AFM l'ont rencontré pour lui faire part des impacts négatifs pour les intervenants forestiers advenant un transfert en Estrie. Il mentionne que les deux MRC devraient être solidaires dans ce dossier et qu'il serait bénéfique que le préfet de La Haute-Yamaska reçoive l'information nécessaire. À ce sujet, il rappelle aux membres du conseil les services et les programmes dans le secteur forestier qui diffèrent entre la Montérégie et l'Estrie :

- Les enjeux (connectivité, changement climatique, biodiversité), les préoccupations des propriétaires forestiers, de même que les perceptions et visions des acteurs forestiers des deux régions sont distinctes;
- La région de la Montérégie détient une entente sectorielle pour la forêt pour laquelle un budget de 1,1 million de dollars \$ est destiné à la réalisation des projets qui sont en lien avec la protection et la mise en valeur de la forêt privée, ce qui n'est pas le cas en Estrie;
 - Actuellement, près de 360 000 \$ sont investis sur les deux territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC La Haute-Yamaska dans le cadre de cette entente;
- La livraison des programmes d'aménagement des forêts en Estrie diffère sur plusieurs points;
- Le changement de région administrative des deux MRC en foresterie aurait un impact important sur la livraison des programmes d'aides dans la région de la Montérégie, sur ses conseillers forestiers, sur l'accès des propriétaires forestiers à de l'aide financière, ainsi qu'à des services de proximité adaptés à leurs besoins, en plus de l'impact que pourrait avoir la disparition de l'AFM sur la cohésion du milieu forestier régional;
- Plusieurs intervenants forestiers de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska ont fait savoir qu'ils souhaitaient un maintien en Montérégie.

Monsieur Jean Lévesque, aussi administrateur de l'AFM, souligne que les orientations forestières en Estrie sont axées sur les coupes de grandes superficies et qu'elles ne répondent pas du tout aux besoins de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska. Selon lui, les intervenants forestiers seront fortement pénalisés advenant un transfert en Estrie.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET DE MARS 2021

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de février et de mars 2021.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été portée à l'attention du conseil des maires.

QUESTIONS DIVERSES

Avancement du branchement de l'internet haute vitesse

Monsieur Dorion fait le suivi de l'avancement du branchement de l'internet haute vitesse par fibre optique et mentionne que les travaux progressent rapidement. Les membres du conseil discutent de la situation. Une rencontre de la table des partenaires aura lieu la semaine prochaine.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question du public n'a été portée à l'attention du conseil des maires.



N° de résolution
ou annotation

82-0221

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.